

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles de façon à permettre au gouverneur en conseil de fixer un paiement initial aux producteurs primaires pour les produits auxquels s'applique la loi, dont le montant est calculé d'après une estimation des prix de gros pratiqués sur le marché et des frais de vente du produit au cours de l'année de production à laquelle se rapporte ce paiement.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 6—*M. Rowland*

Dans le cadre du Programme de recherche industrielle pour la défense du Conseil de recherche pour la défense au cours de l'année financière 1972-1973, a) quelles entreprises ont bénéficié d'une aide financière, b) quelle est la désignation du projet de recherche en cause, c) quelles sont les affectations attribuées au projet par le Conseil de recherche? (Document parlementaire n° 292-2/6).

N° 280—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 à ce jour, quelle somme totale le ministère de la Justice a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjudés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis? (Document parlementaire n° 292-2/280).

N° 357—*M. Rowland*

1. Combien de personnes ont été déportées aux termes de l'article 28.(1) de la Loi sur l'immigration de 1967, modifiée le 6 novembre 1972 par le décret du Conseil privé n° 1972-2502, qui rejette les demandes d'admission à titre d'immigrants aux personnes qui ne possèdent pas de visa approuvé?

2. a) De quels pays ces personnes provenaient-elles, b) pour chacun de ces pays, combien y a-t-il eu de déportations?

3. Parmi les déportés, combien ont affirmé ne venir qu'en visiteurs? (Document parlementaire n° 292-2/357).

N° 423—*M. Schumacher*

1. a) Quel accord le Canada a-t-il signé avec la Chine au sujet de la réunion des Chinois du Continent avec leurs familles au Canada, b) quand et par qui cet accord a-t-il été signé, c) quelles en sont les modalités?

2. Combien de Chinois du Continent a) se sont déjà prévalus de ce Programme, b) ont soumis des demandes qui sont à l'étude en vertu de ce Programme, c) ont demandé des renseignements préliminaires sur ce Programme?

3. Par ville et par province, a) où ces personnes se trouvent-elles maintenant au Canada, b) où prévoient se rendre, à leur entrée au Canada, celles dont les demandes sont à l'étude?

4. Quelles enquêtes effectuées pour s'assurer a) des possibilités d'emploi, b) de la solvabilité, c) de la bonne santé, d) de l'indépendance sociale et de l'adaptabilité de ces personnes?

5. Quel est au total, le nombre prévu d'immigrants a) par sexe, b) par âge, pour chaque année de 1973 à 1980?

6. La durée du Programme est-elle indéfinie?

7. Quelles enquêtes fait-on sur les familles au Canada qui cherchent à faire venir leurs parents de la Chine continentale?

8. Quels sont les critères pour s'assurer que des liens familiaux existent vraiment entre les Chinois du Canada et ceux du Continent, et vice-versa? (Document parlementaire n° 292-2/423).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-14, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Marchand (Langelier), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

M. Howard, appuyé par M. Barnett, propose l'amendement suivant,—Que le Bill C-14, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais soit renvoyé à un Comité plénier aux fins de reconsidérer les articles 2, 7 et 9.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

M. Marshall, appuyé par M. Carter, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de faire adopter une loi traduisant la responsabilité constitutionnelle, l'obligation et la garantie qui lui incombent d'assurer entre Terre-Neuve et le continent un service permanent pour le transport des personnes, des marchandises et des véhicules.—(Avis de motion n° 5).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.